



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le seize novembre deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum: 18

Présents: 25

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez (à l'exception de la délibération n° 2023-11-22/12), Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration: 09

M. Frédéric Hucheloup à Mme Michèle Ménez, Mme Johanne Ledanseur à M. Olivier Poneau, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Nathalie Normand à Mme Dominique Busigny, Mme Valérie Pécresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à M. Bruno Larbaneix, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool.

Absents non représentés : 02

Mme Michèle Ménez pour la délibération n° 2023-11-22/12, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de Séance : M. Damien Metzlé.

Délibération n° 2023-11-22/07

Objet: modification du tableau des emplois.

Objet: modification du tableau des emplois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

VU l'état du personnel annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, du Comité Social Territorial consulté le 22 novembre 2023 sur les situations des emplois relatives au fonctionnement et à l'organisation des services,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la Commission Ressources réunie en séance le 13 novembre 2023,

CONSIDÉRANT le tableau des emplois permanents adopté par sa délibération n° 2023-09-27/11 du 27 septembre 2023,

CONSIDÉRANT qu'il convient de transformer les emplois suivants :

Délibération n° 2023-11-22/07

Objet : modification du tableau des emplois.

En date du	Suppression d'emploi	Fonction	NB	Motif de la création/suppression	En date du	Création d'emploi	Fonction	NB
01/11/2023	Animateur territorial à temps complet	Coordinateur des actions éducatives	1	Mobilité interne	01/11/2023	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Coordinateur des actions éducatives	1
01/11/2023	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Directeur périscolaire Mozart élémentaire	1	Mobilité interne	01/11/2023	Adjoint territorial d'animation à temps complet	Directeur-adjoint périscolaire Mozart maternel	1
01/11/2023	Éducateur de jeunes enfants à temps complet	Éducateur de Jeunes Enfants - Référent de la micro-crèche Les P'tits Loups	1	Démission	01/11/2023	Auxiliaire de puériculture de classe normal à temps complet	Éducateur de Jeunes Enfants - Référent de la micro-crèche Les P'tits Loups	1
01/11/2023	Adjoint administratif territorial à temps non complet 60%	Assistant médical et des Ressources Humaines	1	Disponibilité	01/11/2023	Adjoint administratif territorial à temps complet	Assistant en Ressources Humaines et médecine du travail	1
01/11/2023	Infirmier en soins généraux hors classe à temps complet	Directeur crèche Dautier	1	Détachement	01/11/2023	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet	Directeur crèche Dautier	1
01/11/2023	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet	Éducateur de Jeunes Enfants crèche Les Lutins	1	Mobilité interne	01/11/2023	Éducateur de jeunes enfants à temps complet	Éducateur de Jeunes Enfants crèche Les Lutins	1
01/11/2023	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet	Auxiliaire de puériculture	1	Mutation	01/11/2023	Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet	Auxiliaire de puériculture	1
01/12/2023	Infirmier en soins généraux hors classe à temps complet	Directeur crèche La Ruchette	1	Intégration directe suite réussite diplôme	01/12/2023	Puéricultrice à temps complet	Directeur crèche La Ruchette	1
01/01/2024	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet	Assistant de médiathèque du secteur jeunesse	1	Réorganisation de service	01/01/2024	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet	Chargé du développement des publics et des partenariats	1

Délibération n° 2023-11-22/07

Objet : modification du tableau des emplois.

En date du	Suppression d'emploi	Fonction	NB	Motif de la création/suppression	En date du	Création d'emploi	Fonction	NB
01/01/2024	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Agent de médiathèque - secteur musique et cinéma	1	Réorganisation de service	01/01/2024	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Agent polyvalent chargé du traitement des documents	1
					01/01/2024	Agent de maîtrise à temps complet	Chef gérant restaurant municipal Dautier	1
					01/01/2024	Adjoint technique à temps complet	Agent de restauration polyvalent restaurant municipal Dautier	2

Objet: modification du tableau des emplois.

ENTENDU l'exposé de Madame Magali Lamir, rapporteur,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les suppressions et les créations d'emplois présentées ci-dessus ainsi que l'état du personnel fixé au 1^{er} novembre 2023, annexé à la présente délibération.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la Commune pour pourvoir ces emplois.

Fait et délibéré en séance le 22 novembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20231122-DEL_23_11_22_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2023

Acte affiché du 27/11/2023 au 28/01/2024